

Bref historique de l'évolution de la situation des femmes en Nouvelle-Calédonie

1. *1. une absence quasi-totale de droits avant 1944*
2. *2. L'accession progressive au suffrage universel de 1944 à 1957*
- ⊙ *3. Les considérables améliorations récentes de la condition féminine*
- ⊙ *4. Les principaux problèmes qui subsistent*

1

● *Une absence quasi-totale de droits pour toutes les femmes de Nouvelle-Calédonie avant 1944*

La femme kanak d'autrefois



Coll. MDVN

- La femme est le port d'attache de l'homme ou d'un groupe, notamment des enfants.
- Son mariage se conçoit comme une passerelle entre deux familles mais aussi entre les chefferies parfois en désaccord. La femme intervient alors comme élément de paix.
- Sans doute n'est-elle pas maîtresse du choix de son mari ; une fois mariée, son honneur est de donner un grand nombre d'enfant à l'homme et au clan. Plus elle en a, plus elle est considérée. Elle est génitrice du clan.
- Elle acquiert un certain type - de respect qui va grandissant lorsqu'elle mène et démontre une vie d'exemple, de sagesse, de qualité de cœur.
- D'ailleurs, c'est la femme qui transmet la parole.
- Marie-Claire Beccalossi, 1^{ère} 1^{ère} déléguée à la condition féminine
- In *Regards de femmes*, MDVN, 1998

La vie des « broussardes » d'autrefois



La pupille de l'impératrice Valérie Peccard (assise à gauche et sa descendance)

- La broussarde est levée la première, ne connaît pas la sieste et est la dernière à se coucher.
- Elle monte à cheval, rentre le bétail, tue la buse et le pigeon, bine le champ, cueille le café, dirige la cuisine et le store, fait les comptes et apprend à lire à ses enfants. Elle ne connaît pas la crise de nerf et les migraines.
- **Elle n est pas coquette**, mais sait rehausser la beauté de ses formes et la régularité de ses traits avec une simple blouse calédonienne et un chapeau peu coûteux qu'elle a l'art de rendre élégant. **Bonne mère de famille, nous devons à sa robustesse et son abnégation, la merveilleuse natalité de la colonie [...]** J'admire respectueusement la femme calédonienne et je comprends mieux, aujourd'hui, pourquoi nombre de colons ont pu déployer tant de ténacité et de courage contre l'adversité et conquérir un certain bien-être.

○ H. Legras, *Bulletin du Commerce*, Nov. 1910.

Une situation juridique inférieure



- À la fin du XIXe siècle, le statut juridique de la femme en droit français n'est pas très différent de celui de ses aînées.
- **Sur le plan civil, en 1897, la femme n'a pas la capacité. Cela signifie qu'elle ne peut faire aucun acte juridique ou presque.**
- **Elle ne peut pas ouvrir un compte en banque, faire un procès ou travailler, sans l'accord de ses parents ou de son mari. Les femmes sont dépendantes juridiquement et économiquement des décisions des hommes qui les entourent.** Le droit organise cette protection du « sexe faible ».
- **En matière d'éducation, la scolarité des jeunes filles est strictement limitée à la préparation des tâches élémentaires et ménagères.**
- La Nouvelle-Calédonie ne fera pas exception à cette règle.
- **En ce qui concerne la vie sociale, les femmes sont alors bien évidemment exclues de la vie politique, n'ayant pas encore le droit de vote.**
- **Il faudra attendre la Constitution de 1946 pour leur reconnaître ce droit...**
- Bruno Py
- In *Regards de femmes*, MDVN, 1998

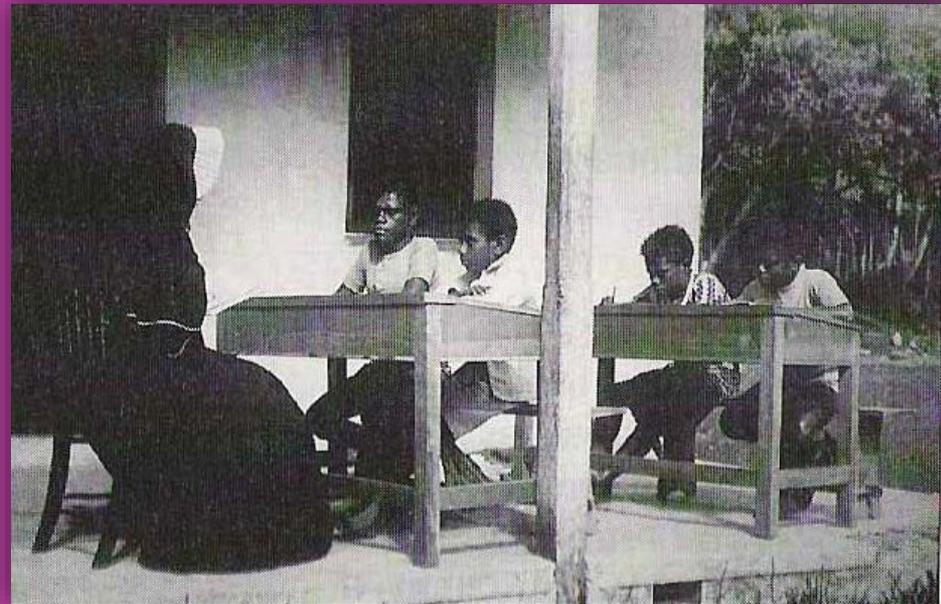
Coll.
MDVN

Les métiers d'autrefois dévolus aux femmes



Coll.
MDVN

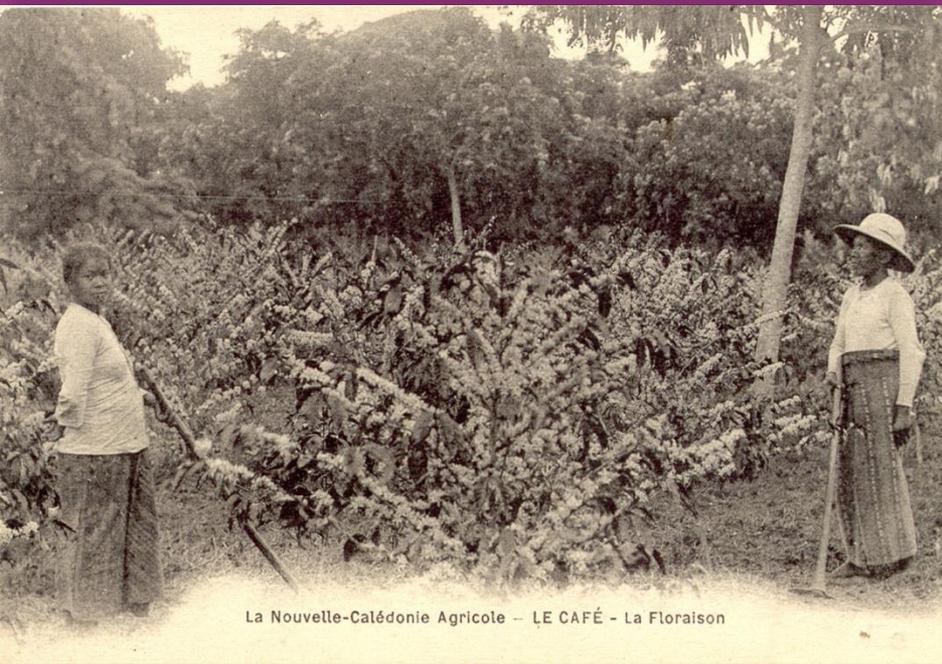
Une institutrice à Houailou



Coll.
MDVN

Une religieuse dans une
école de mission

La difficile condition des engagées asiatiques



La Nouvelle-Calédonie Agricole -- LE CAFÉ - La Floraison

Coll.
MDVN

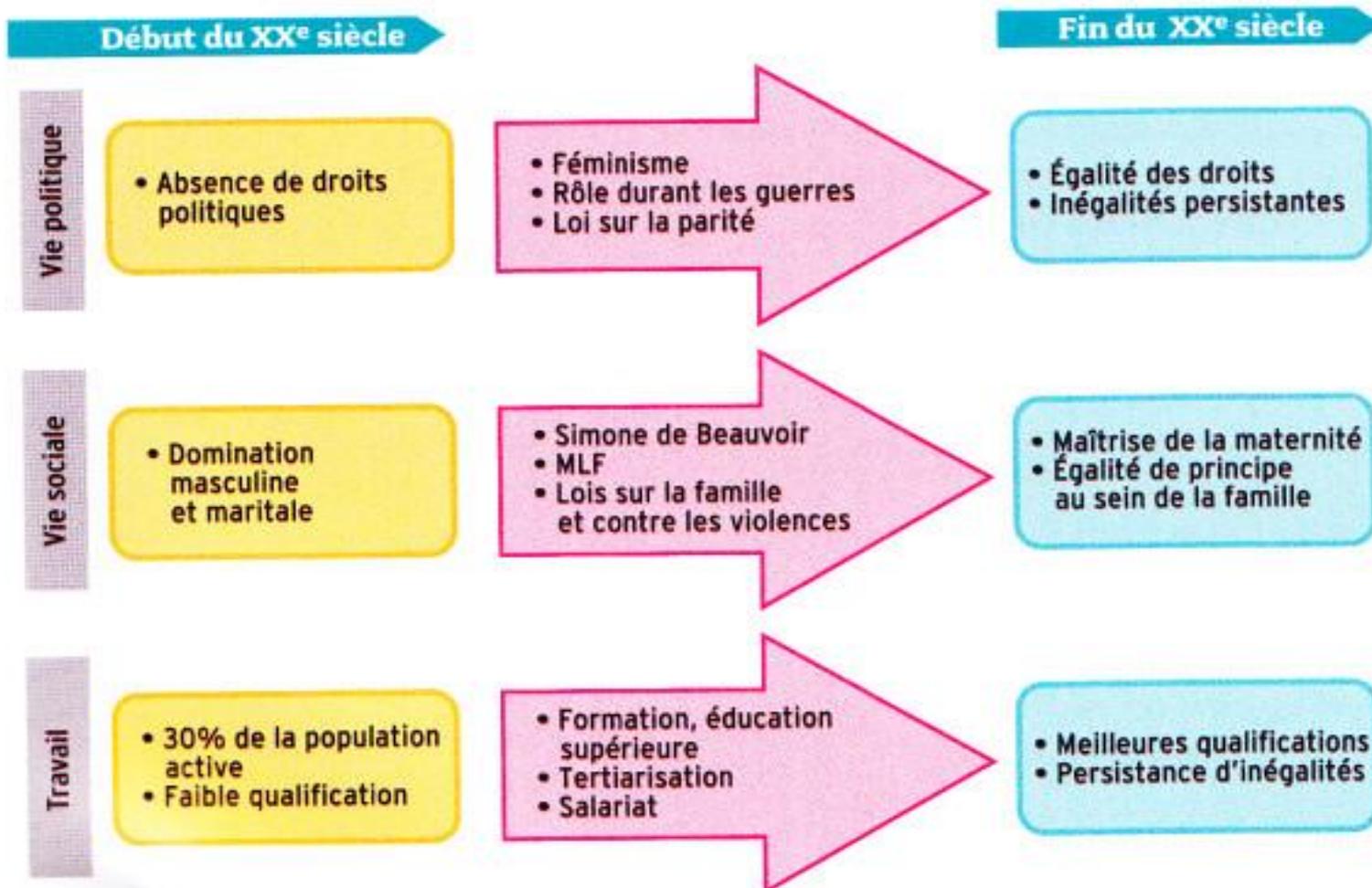
- « Aspirant à une vie meilleure, les immigrées sous contrat ne trouvèrent souvent en Nouvelle-Calédonie que labeur, mépris et nostalgie du pays. La femme, bien que minoritaire dans les convois, dut comme les hommes affronter la dureté du travail ».
-
- Véronique Devambez-Armand
 - In *Regards de femmes*, MDVN, 1998

2

● *L'accession progressive au suffrage universel de 1944 à 1957*

Une évolution juridique, reliée mais avec un certain décalage, à celle des femmes en France

L'évolution de la place des femmes en France au XX^e siècle

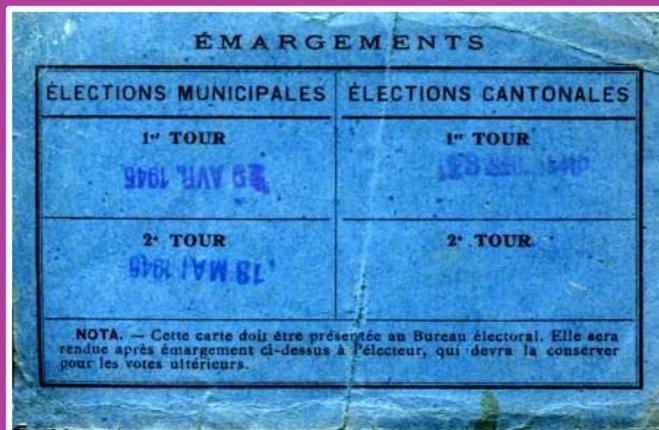


Il y a 70 ans, les femmes, en France, votaient pour la 1^{ère} fois



- 1944
- L'ordonnance du 21 avril 1944 du Gouvernement provisoire présidée par le général de Gaulle prescrit que : « *Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes* ».

- 1945
- Mais c'est un an plus tard, le 29 avril 1945, qu'elles pourront utiliser leur carte électorale à l'occasion des élections municipales.



Coll.
MD
VN

**Qu'en a-t-il été
en Nouvelle-
Calédonie ?**

Les 1ères femmes à pouvoir voter, en Nouvelle-Calédonie, furent les Européennes en 1945



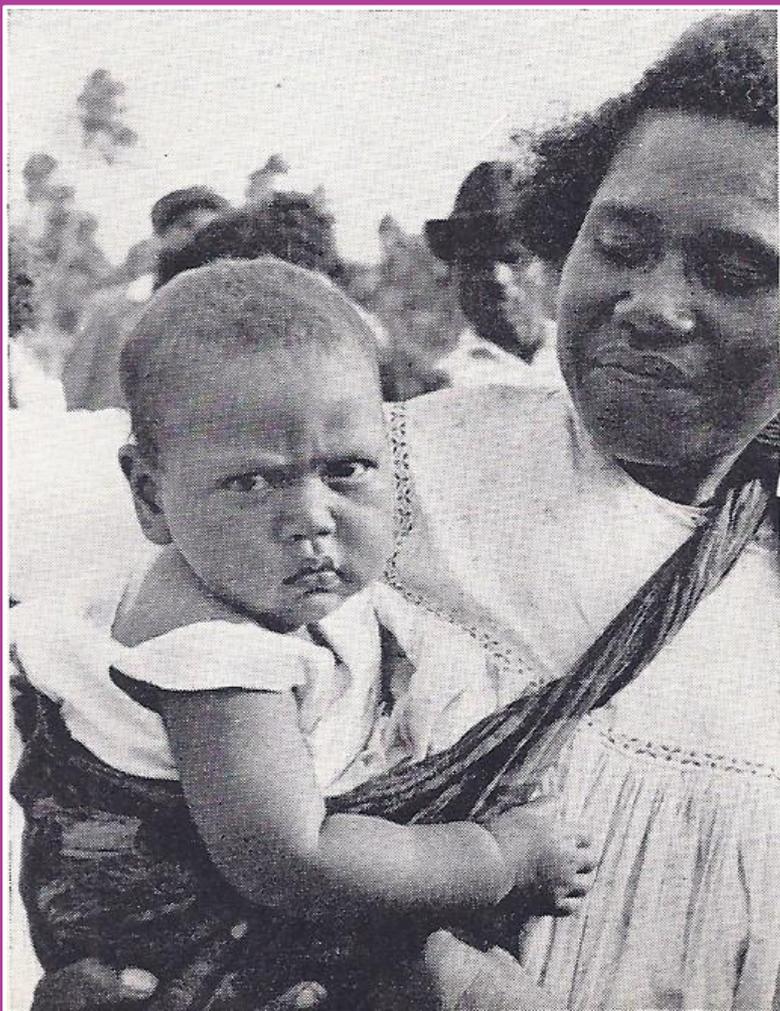
Jeanne Tunica y Casas
(1894-1972)



Pauline de Aranda-Fouché
(1882-1953)

Coll.
MDVN

- Les 7 et 21 janvier 1945 ont lieu les élections pour le renouvellement du Conseil général sorte d'ancêtre du Congrès.
- Trois listes se présentent dont celles du Progrès social de Florindo Paladini qui comporte 2 femmes : Pauline de Aranda-Fouché et surtout Jeanne Tunica Y Casas, par ailleurs fondatrice du parti communiste et militante pour l'égalité des droits, qu'on peut considérer comme les 1ères féministes de la Nouvelle-Calédonie.
- Ni l'une, ni l'autre ne furent élues



- **1957 :**
- **avec l'accession au suffrage universel de toute la population, toutes les femmes kanak majeures de plus de 21 ans sont autorisées à voter**

3

● *Les considérables améliorations récentes de la condition féminine depuis 1957*

Les 1ères mesures prises en faveur de l'amélioration de la condition féminine



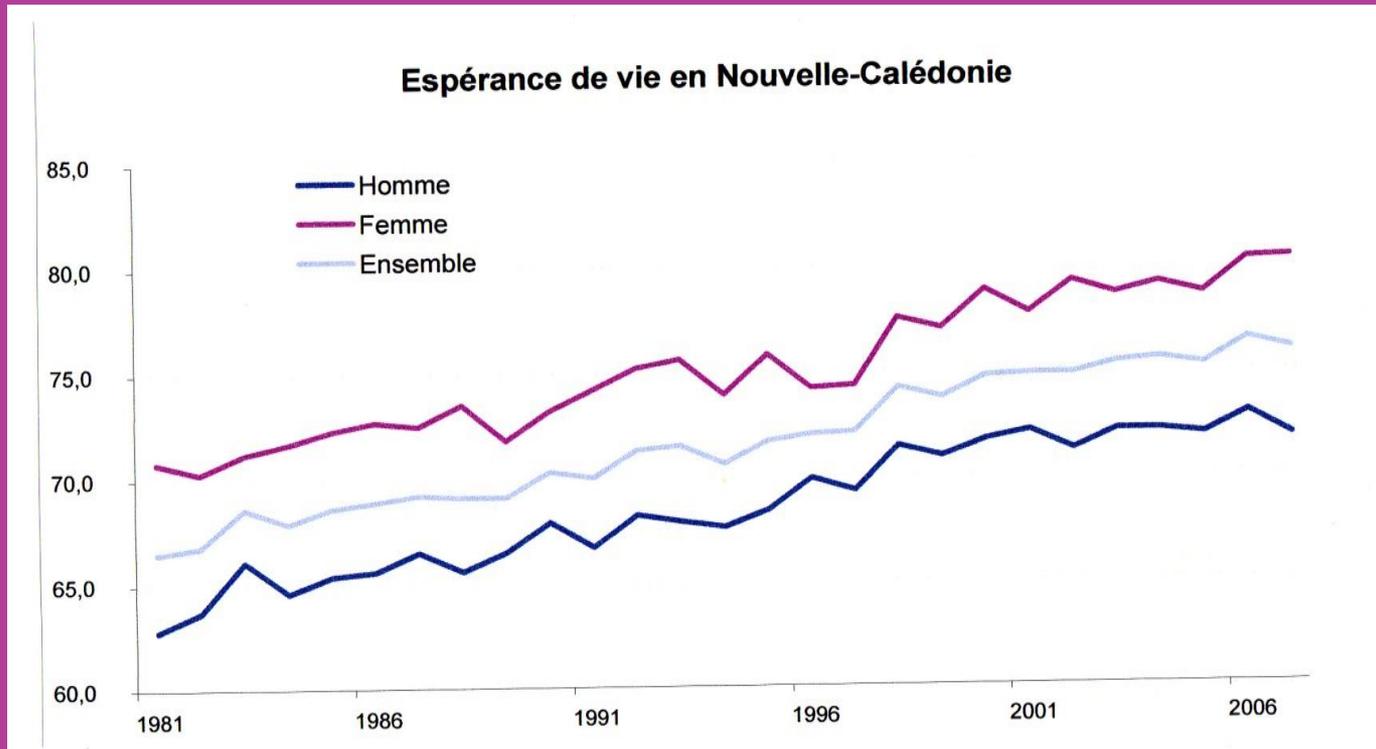
Déwé GORODEY

est chargée d'animer et de contrôler le secteur de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté.

Elle a siégé au gouvernement de 1999 à 2019

- **1958 : mise en place des allocations familiales**
- **1991 : création d'une mission aux droits des femmes dans les trois provinces**
- **1998 : création de l'association « Femmes et violences conjugales »**
- **2000 : application de la loi sur la parité en politique**
- **2001: parité de l'accès au travail**
- **2002 : loi punissant le harcèlement sexuel et moral au travail**
- **2004 : mission à la condition féminine**
- **2006 : création par le gouvernement d'une observatoire de la condition féminine et égalité professionnelle**

Une espérance de vie en progression constante et qui dépasse celle des hommes



Espérance de vie à la naissance (2016 est.) :
Hommes: 73,7 ans
Femmes: 81,9 ans

Une scolarisation massive où les filles notamment d'origine océanienne réussissent mieux que les garçons



Jeunes collégiennes travaillant à la médiathèque de Rivière salée (Nouméa)

Auteur : Christiane Tenzer, ancien PIVB en
histoire et géographie à l'IFM puis à l'IUFM

Les femmes en politique grâce à l'application de la loi sur la parité

- Congrès : 25 sur 54 membres
- Assemblées provinciales :
- Nord : 11 sur 22
- Sud : 20 sur 40
- Îles : 7 sur 14

4

① *Les principaux problèmes qui subsistent*

Les inégalités professionnelles

selon le focus de l'IDC (8 mars 2016)

59% des élèves de Terminale en filière générale et 57% des élèves de Terminale en filière technologique, sont des femmes.

62% des étudiants à l'Université de la Nouvelle-Calédonie sont des femmes. Elles sont notamment 71% en DUT, 68% en licence professionnelle et 66,5 % en Master.

54% des demandeurs d'emploi sont des femmes. Elles sont plus jeunes et plus diplômées que les hommes. Les demandeuses d'emploi se positionnent principalement sur les métiers des « Services à la personne et à la collectivité » (28%), du « Support à l'entreprise » (26%), de l'« Hôtellerie- restauration, tourisme, loisirs et animation » (14%) et du « Commerce, vente et la grande distribution » (14%).

9 femmes sur 10 occupent un emploi dans le secteur tertiaire, essentiellement dans l'« Administration publique », la « Santé humaine et action sociale », le « Commerce » et l'« Enseignement ».

72% des salariés à temps partiel sont des femmes. Ces dernières sont souvent peu ou pas diplômées : 34% ont une qualification inférieure ou égale au BAC et 32% sont sans diplôme.

17,8%, c'est l'écart de salaire en faveur des hommes sur les postes d'encadrement. Plus le niveau de diplôme est élevé, plus l'écart de salaire est important.

Conclusion : malgré un niveau de formation meilleure au départ, les femmes continuent à travailler surtout dans des emplois souvent qualifiés de subalternes ou précaires et à être moins payées que les hommes

En politique, une parité qui peine à s'établir quand elle n'est pas inscrite dans la loi

Le nouveau gouvernement de la NC qui ne comporte que 2 femmes (au lieu de 4 dans l'ancien)



- Seulement 4 femmes ont été élues maires en 2014 :
- Henriette HMAE (Poum)
- Sonia LAGARDE (Nouméa)
- Yasmina METZDORF (Poya)
- Corinne VOISIN (La Foa)

Les violences faites aux femmes : la Calédonie bat des records

Extraits des principales conclusions du rapport remis par le CESE en décembre 2017:

Durant les douze derniers mois, une Calédonienne sur cinq a été physiquement agressée par son conjoint ou son ex-conjoint.

19% des Calédoniennes ont été violentées physiquement par leur conjoint

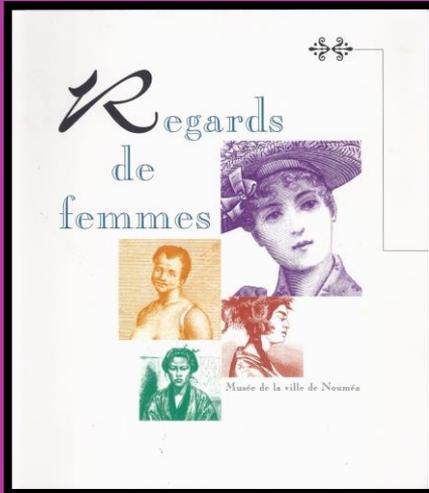
Contre 2,3% des habitantes en Métropole. La proportion est quasiment décuplée ! Gravité similaire en Polynésie française, où ce taux atteint 17%.

Au moins 200 plaintes pour violences conjugales ont été déposées en 2017

une femme sur quatre a subi une agression physique ou sexuelle au moins une fois dans sa vie.

et une jeune fille sur huit qui atteint l'âge de quinze ans a été victime d'attouchements sexuels, de tentative de viol ou de viol.

Bibliographie et sitographie



Regards de femmes,
Musée de la ville de
Nouméa

Travaux de
Christine
Salomon
sur les
femmes
kanak



- Bibliographie historique :
- Adi Catherine, *Orang kontrak*, L'Harmattan, 2014
- Krakovitch Odile, *Les femmes bagnardes*, Olivier Orban, 1990
- Duby Georges et Perrot Michelle, *Histoire des Femmes, Le XIX^e siècle* sous la direction de Geneviève Fraisse et Michelle Perrot, Plon, Paris, 1991
- Terrier Christiane, « Tous métis » in *Mémorial calédonien*, tome X, 1998
- Salomon Christine (travaux divers sur la situation des femmes dans la société kanak)
- Winock Michel, *La Belle Époque, la France de 1900 - 1914*, Perrin, Paris, 2002

- Sitographie Contemporaine :

- CPS
- Gouvernement sur la condition féminine
- ISEE
- Provinces sur la condition féminine